

**COMITE SYNDICAL DU 18 JANVIER 2021**  
**COMPTE RENDU**

---oooOooo---

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Guy SAILLARD, Président  
MM. Philippe VINCENT, Jean-Pascal FICHERE, Alain BERNARD, Serge BERREZ – Vice-Présidents  
MM. Alain MOUILLOT, Pierre-Rémy BELPERRON, Jean THERY, Francis LESEUR, Christian CAMELIN, Michel CUINET, Jacky REVERCHON, Emile BEZIN, Jean-François GAILLARD, Jean-Yves BUCHOT - Délégués titulaires.  
M. Bernard ROBELIN, délégué suppléant

**EXCUSES :**

Mme Valérie BRENOT, MM. Antony BOURCET, Christian LAGALICE  
Délégués titulaires  
M. le Préfet du Jura  
M. le Président du Conseil général  
M. le Trésorier Principal

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

MM. Hubert MARTIN, Mmes Zora QOCHIH et Sandra MERCIER - SYDOM du Jura.

---

**1/ Avis sur l'avenant au marché de JURALIA (remplacement du GTA)**

**Exposé :**

Considérant l'état du groupe turbo-alternateur (GTA) d'origine, mis en service en 2000 par JURATROM,

Et les risques en découlant pour les salariés de JURALIA et pour les installations, JURALIA a décidé, avec l'accord du SYDOM, de l'arrêter en août 2020.

Considérant l'intérêt de la production d'électricité,

- eu égard aux objectifs de valorisation nationaux, régionaux et territoriaux,
- en termes économiques (recettes de la vente d'électricité, taux réduit de TGAP),

d'une part,

Considérant le progrès technique réalisé en 20 ans sur les GTA, d'autre part,

Considérant les réflexions conduites depuis 5 mois entre JURALIA, le SYDOM et ses conseils, enfin,

### Débat :

Vu le dernier projet d'avenant proposé par JURALIA et les délais de réalisation, présenté ci-joint.

M. Samuel DUGAST, Chargé de Mission apporte des précisions avec le fichier joint en annexe (Présentation GTA), en rappelant le contexte, le chiffrage des travaux, les modalités de vente et d'achat de l'électricité.

M. Adrien RONDEAU, Conseiller du cabinet ESPELIA, intervient pour apporter des précisions sur le projet de l'avenant n°7 de JURALIA.

### Décision :

Le Comité syndical, à l'unanimité, a

- RETENU de remplacer le GTA par un équipement neuf, pour un montant maximum de 2 331 703 €HT

- AUTORISE le Président à conclure la négociation avec JURALIA dans les meilleurs délais (fin janvier 2021 à titre indicatif) en visant notamment les objectifs suivants :

- réduction au minimum du montant alloué aux aléas
- optimisation des recettes issues du nouveau mode de comptage électrique
- toute autre voie d'optimisation des conditions de réalisation pour le SYDOM

- AUTORISE le Président à signer l'avenant définitif avec JURALIA portant le n°7 et tous les documents s'y rapportant.

- DIT que les dépenses et recettes seront prévus au budget primitif 2021 et aux exercices suivants.

### Questions diverses

M. Saillard informe que la tarification de la redevance incitative est repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

M. Martin informe que le SYDOM est en lien avec M. Alain Bernard pour préparer la consultation pour une étude préalable du tri à la source des biodéchets, et avec M. Berrez pour finir le casier 6 avant le délai accordé par le Préfet.

M. Saillard informe que les travaux du quai de transfert de Poligny se déroulent correctement, les essais sont programmés le 19 janvier.

M. Martin informe de la remise en service du centre de tri à partir du 15 décembre 2020, SUEZ tourne à 8t/h avec encore avec des difficultés de qualité des matériaux triés, journaux revues magazines notamment. Sur le constat d'achèvement de travaux une partie des réserves a été levée et il en reste encore quelques-unes, le PV de réception devrait intervenir fin février.

La séance est levée à 16 : 00